

Natura 2000

sur les boucles de moisson, Guernes et la forêt de Rosny

SOMMAIRE :

- 1| Le DOCOB est terminé
- 2| Évaluation des incidences : la réglementation a changé
- 3| La qualité de l'eau dans la boucle de Guernes
- 4| Fête de la nature 2010
- 5| Un nouvel observatoire ornithologique à Guernes
- 6| Les mesures agro-environnementales entrent en scène
- 7| Lafarge installe un radeau à sternes sur le plan d'eau de l'Ilon à Saint-Martin-la-Garenne

1| Le DOCOB est terminé !

Après deux années de travail en commun, le document d'objectifs du site Natura 2000 « Boucles de Moisson, Guernes et forêt de Rosny » a été validé lors de la réunion du comité de pilotage qui s'est tenue le 22 juin 2010 à la mairie de Rosny. Il a été transmis à la préfecture qui vient de l'approuver. La mise en œuvre peut donc commencer !

La mise en œuvre du programme Natura 2000 sur le site des boucles de Moisson, Guernes et la forêt de Rosny est une chance, une occasion à saisir pour agir concrètement en faveur de la protection de notre patrimoine naturel. Notre responsabilité est grande. Il s'agit de la protection de la biodiversité, notre « assurance-vie ». La réussite de ce projet dépend de nous, nous en avons construit les fondements dans ce document d'objectifs, à nous d'en construire l'avenir en le mettant en œuvre.

Débutée en juillet 2008, la rédaction de ce document d'objectifs fut l'occasion de se mettre tous (élus, professionnels, institutionnels, associations), autour de la table et de parler d'un sujet essentiel : la biodiversité.

Nous avons listé ensemble les objectifs et décliné les actions qu'il faudrait mettre en place pour assurer une cohabitation durable et respectueuse entre l'homme et la nature sur nos communes.

Je suis heureuse d'introduire la deuxième édition de la lettre Natura 2000, vous y trouverez une actualité riche et diversifiée sur le thème de l'environnement sur nos communes.

Je vous souhaite à tous une bonne lecture.

Françoise Descamps-Crosnier,
Maire de Rosny-sur-Seine, Présidente du comité de pilotage



2 | Évaluation des incidences : la réglementation a changé

Les explications d'Olivier Patrimonio, chargé de mission Nature à la DRIEE Île-de-France (ex-DIREN)

Le régime d'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 a été établi par la directive « Habitats » du 21 mai 1992. Il porte sur l'ensemble des habitats, habitats d'espèces et espèces listés par cette directive ainsi que sur les espèces de la directive « Oiseaux »¹, dont la conservation justifie la mise en place du réseau des sites Natura 2000.

Ainsi, l'article 6.3 de la directive « Habitats » dispose :
« Tout plan ou projet non directement lié ou nécessaire à la gestion du site mais susceptible d'affecter ce site de manière significative, individuellement ou en conjugaison avec d'autres plans et projets, fait l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences sur le site eu égard aux objectifs de conservation de ce site. »

Le dispositif national en vigueur depuis 2001 a déjà permis de limiter les risques de dégradation de sites Natura 2000 et d'améliorer les projets par une démarche itérative en réduisant leurs impacts environnementaux sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire et au-delà.

Cependant il est apparu que de nombreux projets ayant des impacts potentiels forts sur l'environnement n'étaient soumis à aucune évaluation d'incidences et la Cour de Justice de l'Union européenne dans un arrêt récent a condamné la France pour avoir manqué aux obligations qui lui incombent en application de l'article 6, paragraphe 3, de la Directive Habitats.

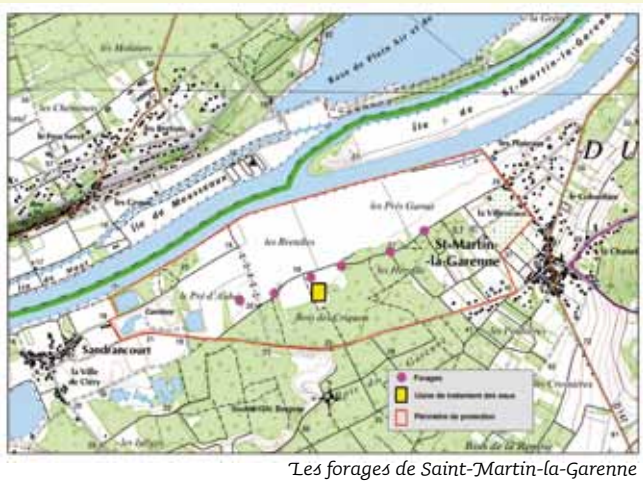
C'est le cas par exemple des manifestations sportives de grande ampleur, des déchetteries et de la gestion forestière, qui sont visées par le décret du 9 avril 2010, de certaines autorisations au titre du code de l'urbanisme qui pourraient être intégrées dans les listes locales ou du retournement des prairies naturelles qui pourrait être visé par le deuxième décret d'application de la loi du 1^{er} août 2008.

Par ailleurs, les incidences environnementales de certains projets méritaient d'être évaluées plus en amont, au moment de l'élaboration des documents de planification (schémas départementaux, documents d'urbanisme), afin d'apprécier les besoins du territoire et les alternatives de moindre impact environnemental à une échelle plus large. Ces dispositions, qui existaient déjà au travers de l'évaluation environnementale, se trouvent renforcées. Un plan ou programme ayant des effets dommageables notables sur un site Natura 2000 doit désormais être justifié par une analyse fine des solutions alternatives et présenter des mesures d'évitement et de réduction des impacts pour aboutir à une incidence non significative du projet.

Le décret du 9 avril 2010 et celui à venir qui fixera la liste des projets, pouvant être soumis localement à un régime propre Natura 2000, participent donc à cette meilleure prise en compte de l'environnement lors de l'élaboration des projets.

1. La directive « Oiseaux » de 1979 a été abrogée et remplacée par la directive 2009/147/CE

3 | La qualité de l'eau dans la boucle de Guernes



Les forages de Saint-Martin-la-Garenne

© IGN - AEV/B.Lelaure

Une qualité d'eau menacée. En 10 ans, la qualité de l'eau du champ captant s'est fortement dégradée, en particulier en ce qui concerne les pesticides. La présence d'une molécule (déséthylatrazine, dérivé d'un herbicide) à une concentration supérieure à la norme de potabilité nécessite la construction d'une usine (voir encadré) de traitement afin d'éliminer les pesticides contenus dans l'eau (filtre au charbon actif).

Une démarche de protection de la ressource. Un arrêté préfectoral définit les zones ou « périmètres de protection », destinés à protéger les forages des pollutions accidentelles. Les activités sur ces zones sont réglementées afin de prévenir la pollution de l'eau.

Un enjeu national : la reconquête de la qualité de l'eau. Le Grenelle de l'Environnement a fait de la préservation des ressources en eau destinée à l'alimentation humaine un objectif majeur. Pour répondre à cet objectif, 500 captages très menacés par les pollutions diffuses², ont été identifiés. Le champ captant de Saint-Martin-la-Garenne est compris dans cette liste. Une démarche de protection contre les pollutions diffuses doit donc être entreprise. Tous les acteurs de la boucle de Guernes sont concernés par le plan d'actions : les communes pour le désherbage des voiries, les agriculteurs pour leurs pratiques en champ et sur leur cour de ferme et les particuliers pour leurs pratiques de jardinage. Les actions qui seront mises en œuvre permettront aussi d'améliorer la biodiversité.

2 On parle de pollutions diffuses lorsque les sources d'un polluant sont multiples (par exemple, les pesticides peuvent être utilisés par les communes, les agriculteurs et les jardiniers).

Outre la richesse de son patrimoine naturel, la boucle de Guernes revêt une importance reconnue pour ses ressources en eau. Focus sur cet enjeu et les conséquences sur le territoire :

Une ressource considérable. Le champ captant (groupe de forages destinés à puiser de l'eau) de Saint-Martin-la-Garenne produira, à sa mise en service prévue à l'automne 2010, 30 000 m³ d'eau par jour. Cette eau servira à alimenter pour un tiers les communes de la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines et pour les deux tiers celles de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise.

Natura 2000 sur votre territoire en deux clics :

www.aev-iledefrance.fr (rubrique « Nos missions Nos données »)



Une usine de traitement des pesticides labellisée HQE^{®3}

Intégration paysagère, utilisation de biomatériaux, dispositifs permettant des économies d'énergie, gestion des déchets, limitation des pollutions sonores... Veolia Eau a cherché l'exemplarité via une maîtrise totale des impacts environnementaux liés à la construction de l'usine de Saint-Martin-la-Garenne. « *La qualité du milieu naturel où est implantée l'usine rendait à nos yeux cette démarche obligatoire* » témoigne Marc Delaye directeur régional Île-de-France de Veolia eau. Il poursuit « *cette usine est devenue pilote pour la définition d'un référentiel HQE[®] « Haute Qualité Environnementale » pour les usines de traitement des eaux* ».

Article rédigé avec J.Despois et G.Coat (Veolia)

3 Haute qualité environnementale

Usine de traitement des eaux de Saint-Martin-la-Garenne

4 | Fête de la nature 2010



Fête de la nature à Saint-Martin-la-Garenne

La fête de la nature à Saint-Martin-la-Garenne (22 mai 2010)

Découvrir la nature pour mieux la respecter : ces deux enjeux étaient au cœur du programme de la fête de la nature à Saint-Martin-la-Garenne.

Samedi 22 mai, sous un soleil radieux, l'Agence des espaces verts et Veolia Eau ont organisé une sortie découverte des oiseaux, mettant en évidence les enjeux croisés de la qualité de la ressource en eau et de la biodiversité. Une trentaine de personnes était présente. Le garde-chasse de la commune de Saint-Martin s'est joint à cette balade pour faire découvrir aux participants les traces des animaux.

En marge de la balade, un stand était dédié à l'observation des papillons. L'Association des Jardiniers de France avait également fait le déplacement, dans le cadre de son partenariat avec l'Agence de l'Eau pour un atelier « Jardiner sans pesticides ». Tous les participants se sont retrouvés pour un goûter bio fourni par la ferme de Vaulezard et la Coopérative bio de Mantes et animé par l'équipe de l'agence Nord Yvelines de Veolia Eau qui a assuré un service joyeux et convivial.

La fête de la nature à Moisson (21 mai 2010)

La fête de la nature fut également l'occasion de partir à la découverte des oiseaux crépusculaires qui peuplent la réserve naturelle régionale de Moisson.

Le vendredi 21 mai, en compagnie de Martial Colas, photographe et naturaliste, et de Gérard Baudoïn, ornithologue, une demi-douzaine de participants a pu écouter le chant des oiseaux

à la nuit tombée. CEdicnème criard, Engoulevent d'Europe, Locustelle tachetée étaient au rendez-vous!



Les participants attendent la tombée de la nuit.

La fête de la nature dans les carrières de Sandrancourt (20-21 mai 2010)

La société Lafarge a profité de la fête de la nature pour ouvrir ses portes aux enfants qui ont pu découvrir la biodiversité des carrières. Le 20 mai, de nombreux ateliers ont permis de découvrir le patrimoine naturel de la boucle : les odonates (JL Dommanget, SFONAT), les oiseaux (G.Baudoïn), la botanique (Mme Rémaud et M. Le Sénécal, Société d'Etude des Sciences Naturelles du Mantois et du Vexin) ainsi que l'archéologie (F. Brutus, INRAP) et la géologie (D. Obert, CSRPN). La journée du 21 mai était destinée aux écoles ; plus de 60 élèves ont participé à des animations organisées par les éco-animateurs de l'AEV. L'association « Escapade Liberté Mobilité », qui défend l'accès à la nature pour les personnes à mobilité réduite, était également présente lors de cette journée. 85 personnes handicapées ont participé.



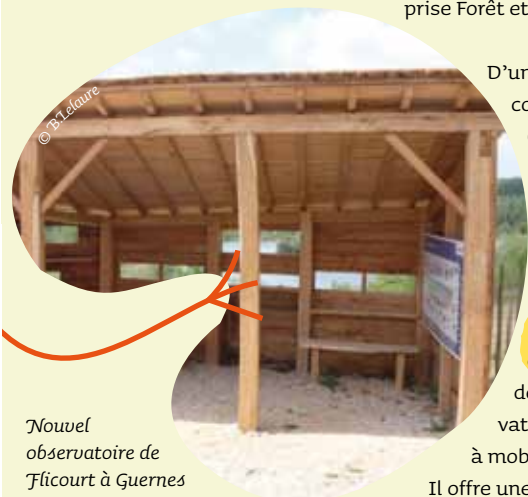
Pour assurer une meilleure distinction du chant des espèces présentes, un amplificateur avait été installé

Natura 2000 sur votre territoire en deux clics :

www.aev-iledefrance.fr (rubrique « Nos missions Nos données »)

5| Un nouvel observatoire ornithologique à Guernes

Un nouvel observatoire ornithologique a été conçu par l'Agence des espaces verts d'Île-de-France en remplacement de l'ancien observatoire détruit par un incendie l'été dernier. Il a été réalisé et achevé fin mars 2010 par l'entreprise Forêt et Jardins basée à Poligny (77).



Nouvel observatoire de Flicourt à Guernes

D'une superficie de 20 m², il a été conçu avec du bois (Robinier/Châtaignier) non traité (pas de produits chimiques). Des bancs et des tablettes permettent un réel confort d'observation en position assise ou debout. Les ouvertures, situées à différentes hauteurs, sont idéales pour les enfants et permettent également de positionner un trépied. L'observatoire est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Il offre une vue générale sur les 13 ha du plan d'eau de Flicourt. Toute l'année, plusieurs espèces d'oiseaux hivernantes, migratrices ou nicheuses peuvent être observées (Fuligule milouin, Chevalier cul-blanc, Héron cendré, Sterne pierregarin...) alors n'hésitez pas !

À noter : Le site de Flicourt compte au total trois observatoires mais seuls deux d'entre eux sont en accès libre. En effet, une partie du site est aujourd'hui fermée au public car, dans sa configuration actuelle, aucun cheminement ne permet de visiter le site sans déranger les populations d'oiseaux. Une ouverture plus large du site est envisagée, sous réserve de certains aménagements. Dans cette optique,



l'AEV mène actuellement une réflexion sur le sujet avec les acteurs locaux (Mairie, Société Lafarge Granulats).

En attendant, des demandes de visite dans un cadre privé ou associatif peuvent être faites auprès de l'Agence des espaces verts : 01 72 69 51 00 ou aev@aev-iledefrance.fr.

En cours :

- Pensez à lire les panneaux d'affichage qui rappellent la réglementation et surtout, n'hésitez pas à nous faire part de vos observations !
- L'Agence des espaces verts mène actuellement une étude pour comprendre et maîtriser les variations du niveau du plan d'eau.

Article rédigé avec Marie Kleim (AEV),
technicienne de l'aménagement secteur ouest

6| Les mesures agro-environnementales entrent en scène

Les premières mesures agro-environnementales (MAE) ont été contractualisées au printemps 2010 !

Rappelons tout d'abord que les MAE s'adressent aux agriculteurs. Elles correspondent à des pratiques agricoles jugées favorables à la biodiversité. Elles donnent droit à des compensations financières. Les contrats sont signés pour une durée de 5 ans.

6 agriculteurs ont choisi de mettre en place des MAE sur des parcelles de leurs exploitations. Au total **53 ha ont été engagés** dans diverses mesures :

- création de 7 ha de prairies supplémentaires avec arrêt ou limitation de

la fertilisation ;

- gestion extensive de 13 ha de prairies déjà en place (sans apports de produits phytosanitaires et sans fertilisation) ;
- création de 13 ha de couvert favorable à l'avifaune (semis d'un mélange de plantes mellifères propices aux abeilles) ;
- 20 ha de jachères gérées de manière adaptée pour favoriser la reproduction du gibier de plaine.

La somme de **61 000 euros** sera répartie entre ces différents agriculteurs.

La mise en place de ces pratiques douces pour l'environnement devrait favoriser la biodiversité et améliorer le succès de reproduction des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire. Un suivi est en cours afin de mesurer la réussite de ces actions.



Parcelle en jachère engagée dans une MAE

Natura 2000 sur votre territoire en deux clics :

www.aev-iledefrance.fr (rubrique « Nos missions Nos données »)

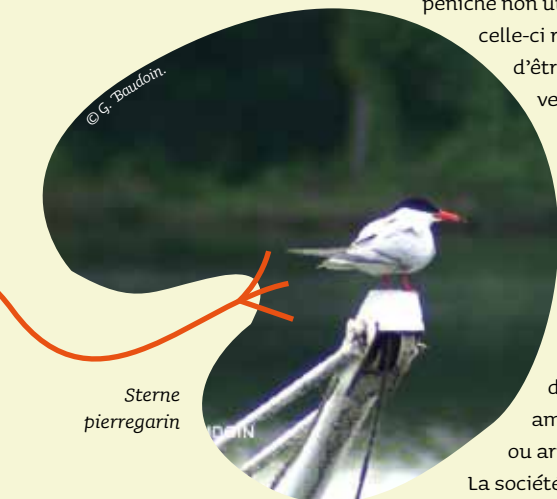
7 | Lafarge installe un radeau à Sternes sur le plan d'eau de l'Ilon à Saint-Martin-la-Garenne (78)

Le diagnostic écologique, réalisé dans le cadre de l'élaboration du DOCOB « Boucles de Moisson, Guernes et forêt de Rosny », a mis en évidence les richesses ornithologiques de la commune de St Martin-la-Garenne. L'un des enjeux répertoriés est la présence d'une petite population de sternes pierregarin (2 à 5 couples) qui nichent sur le plan d'eau de l'Ilon depuis 2005. Le suivi annuel réalisé par Gérard Baudoin, sous la maîtrise d'ouvrage Lafarge, permet de connaître l'évolution de cette population, l'une des plus importantes des Yvelines, et d'identifier les menaces qui pèsent sur elles.



Nidification des sternes sur une péniche

La sterne, qui en règle générale recherche les bancs alluvionnaires dépourvus de végétation pour établir son nid, s'est installée, à défaut de sites favorables, sur une péniche non utilisée actuellement. Or, celle-ci risque très probablement d'être déplacée dans les années à venir. Le statut est donc précaire.



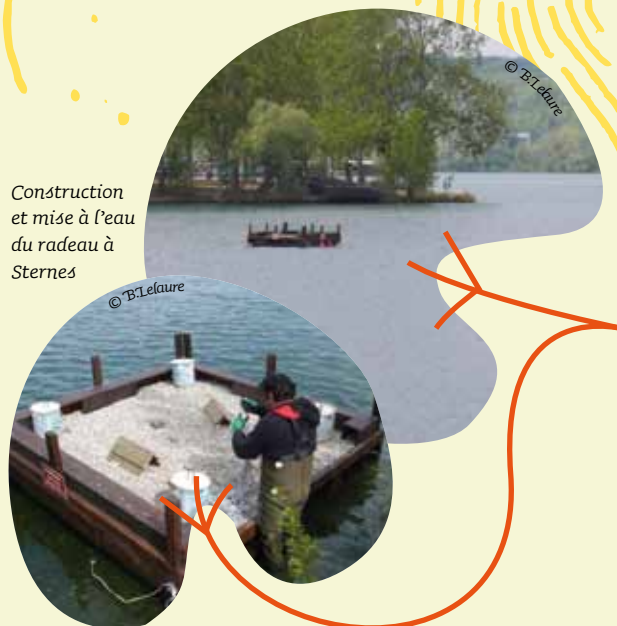
Sterne pierregarin

La présence de cette colonie dépend entièrement de la tranquillité et de la pérennité de son lieu de nidification. Dans la perspective du départ de la péniche, il est indispensable de préparer d'autres opportunités par des aménagements d'îlots naturels ou artificiels.

La société Lafarge, soucieuse de préserver et de restaurer la biodiversité, est impliquée dans le comité de pilotage du site Natura 2000. Elle s'est proposée pour installer sur l'Ilon un aménagement artificiel afin de favoriser la reproduction des sternes. La mise en place d'une plateforme flottante de quelques mètres carrés (aussi appelée radeau à sternes) est un moyen fréquemment utilisé sur les plans d'eau pour recréer artificiellement des sites de nidifications pour les sternes (5 à 6 plans d'eau sont équipés en Île-de-France). En plus de son intérêt écologique, le radeau représente également un intérêt pédagogique pour les utilisateurs du plan d'eau et plus largement pour la population locale. C'est un aménagement réversible, qui peut être déplacé, voire enlevé à certaines périodes de l'année et qui s'avère peu coûteux pour sa fabrication (3 000 euros environ). Sur la base des expériences nationales menées ici et là,

un cahier des charges techniques a été rédigé, puis une concertation s'est engagée avec les acteurs locaux, à savoir la Commune de Saint-Martin-la-Garenne, l'Association des Pêcheurs de l'Ilon et la société gérant le port de plaisance. Les acteurs se sont montrés favorables à l'initiative, sous réserve que le lieu d'implantation du radeau ne fasse courir à la population aucun risque en termes de sécurité et ne gêne pas les usages actuels - la pêche et les activités nautiques.

Pour dissiper toute crainte, le choix s'est donc porté sur une implantation du radeau à environ 80 m des bureaux administratifs de la société Lafarge, dans un secteur prévenant tout conflit d'usage, facilement observable et par ailleurs relativement abrité des vents d'ouest. Après consultation de plusieurs associations et de sociétés, le choix s'est porté sur une structure en bois de 9 m² dont la fabrication a été confiée à la SARL ESPACES VERTS ENVIRONNEMENT (EVE). Cette société qui œuvre pour l'insertion professionnelle des jeunes est basée à Limay. La fabrication a duré environ 1 mois. La mise à l'eau a pu se faire début mai.



Construction et mise à l'eau du radeau à Sternes

Le radeau n'a pas été utilisé cette année par les sternes pour la nidification. Cependant, l'observation régulière d'oiseaux pêchant à proximité ou posés sur les bords du radeau, laisse entrevoir un avenir plein d'espoir.

Article rédigé avec la collaboration de Jean-Baptiste ARTRU de Lafarge et Gérard BAUDOIN, CI VIDEO.

Envie de vous exprimer, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques ou propositions d'articles à l'adresse suivante : natura2000@aeu-iledefrance.fr



île de France